

Association La Ronde des Bambins
9 bld Lyautey, 14000 CAEN
Tél : 02.31.82.69.87
www.rondedesbambins.fr

A Caen, le 16/06/2020

Madame, Monsieur,

Nous revenons vers vous au sujet des règlements des garderies périscolaires pour la période du 16 mars au 11 mai 2020.

La ville de Caen ainsi que la Caf du Calvados nous ont apporté des réponses favorables pour le maintien des aides journalières pour l'accueil des enfants en garderie périscolaire sur la base des données de l'année 2019.

Le montant de ces aides ainsi que les aides de l'Etat dont l'association va bénéficier en recourant à l'activité partielle va permettre à l'association de réaliser un remboursement complémentaire pour les familles (environ 6,67% du montant total des forfaits) pour la période du 16 mars au 11 mai 2020.

Par exemple, les familles domiciliées à Caen ayant un forfait soir avec un quotient familial entre 501 et 1500 (forfait à 43 €) auront un avoir de 29 € ($43 \text{ €} * 10 \text{ mois} * 6,67\% = 28,67 \text{ €}$).

Pour rappel, l'association a déjà accordé une gratuité sur le mois d'avril 2020, ce qui correspond à une réduction de 10% du montant des forfaits sur une année, soit une remise totale égale à 16,67%.

Pour les garderies des écoles Haie Vigné, Duc Rollon, Bicoquet, René Lemièrre, Jean Guéhenno, Fernand Léger et la Venelle-aux-Champs, aucun coût supplémentaire ne sera demandé aux familles bénéficiant d'un service étendu de la garderie suite aux réaménagements d'horaires des écoles depuis le 12 mai 2020. Le surcoût pour l'association sera pris en charge par la ville de Caen.

A compter du 12 mai, les garderies ont repris leurs activités, les parents n'ayant pas respecté les modalités prévues par le règlement intérieur pour désinscrire leurs enfants en garderie restent redevables des forfaits pour le mois de mai (proratisé) et le mois de juin.

Pour les familles ayant réglé les frais de séjour en mars, avril et juin, cet avoir sera généré sur votre facture de septembre 2020.

Pour les familles qui ne sont pas à jour sur les règlements du mois de mai et/ou juin 2020, l'avoir sera pris en compte sur votre facture du mois de juin 2020.

Nous restons à votre disposition pour toutes demandes d'informations complémentaires.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Monsieur LESCHAEVE Pierre-Louis
Président de l'Association